

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du 27 Juin 2019.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 Juin 2019 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RUIZ José.

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs RUIZ José, GOSSEREZ Alain, THILLAYS Bernard, BENATO Yannick, LEMAUUR Gilles, AOUAOU Harcen, LUYINDULA Pierre, MEUNIER Jacky,

Mesdames ROUSSELET Marie-Annick, GADEAU Sylvie, GAUTHIER Catherine, YASAR KAYGISIZ Denise, PASCAL DE RAYKEER Brigitte.

**ETAIENT REPRESENTES :** Monsieur CHOMET Francis représenté par Monsieur THILLAYS Bernard  
Madame FONTENAILLE Marie-Hélène représentée par Monsieur MEUNIER Jacky  
Monsieur MITOT Jean représenté par Monsieur BÉNATO Yannick  
Monsieur CARRION Marc représenté par Madame ROUSSELET Marie Annick  
Madame GRANET Isabelle représentée par Monsieur GOSSEREZ Alain  
Madame KAYGISIZ MASSON Aurélie représentée par Madame YASAR KAYGISIZ Denise  
Madame WAHL Agnès représentée par Monsieur RUIZ José  
Madame AVRIL Elisabeth représentée par Madame GADEAU Sylvie

**Absents:** Madame DUPRE Maryse, Monsieur KRASNIC Cédimir

**Secrétaire de Séance :** Madame YASAR-KAYGISIZ Denise.

\*\*\*\*\*

Séance du 27 Juin 2019

ELUS : 23  
EN FONCTION : 23  
PRESENTS : 13  
REPRESENTES : 8

**OBJET : CHARTRE VILLES ET TERRITOIRES  
LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**

**N° 19**

.....  
Nombre de Votants : 21  
Voix pour : 21

En séance plénière du 20 mars 2019, le Conseil régional d'Ile de France a signé la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » avec le réseau environnement santé. Charte qui régit le plan d'actions visant à éliminer durablement l'exposition à ces éléments potentiellement nuisibles à la santé.

**Résumé de la charte d'engagement :**

Considérant les recommandations de l'OMS, les directives de l'Union Européenne et la stratégie propre à la France en la matière, l'élimination à long terme des risques d'expositions aux perturbateurs endocriniens est une nécessité absolue à prendre en considération.

La charte régit cet engagement en 5 points :

- 1- Inciter à une disparition progressive de l'utilisation des produits chimiques pour les cultures et le jardinage les particuliers et les entrepreneurs par un accompagnement.
- 2- Inciter à la consommation d'aliments biologiques et viser à éliminer tout risque alimentaire d'exposition.
- 3- Sensibiliser la population et les professionnels concernés sur cet enjeu.
- 4- Considérer cet impératif lors de la rédaction des contrats d'achats publics.
- 5- Informer annuellement la population sur la progression sur ces engagements.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*Nombre de votants = 21*

*Nombre de voix « Pour » = 21*

**APPROUVE :** l'application de ce plan de lutte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette charte.

Publiée le :

Pour l'Extrait Conforme,  
Le Maire



**José RUIZ**